## Orientation 4 – Ajuster le dispositif d'hébergement et de logements accompagnés aux besoins du public du plan

## ACTION 4-5 Renforcer le dispositif d'intermédiation locative

## ♦ Une transition vers le logement pour réussir la marche de l'autonomie ♦

CONSTATS	<ul> <li>les mesures jusqu'alors mises en place sont positives d'où la volonté de les renforcer</li> <li>forte demande du SIAO, des travailleurs sociaux, des bailleurs et du DALO</li> <li>nombre de demandes croissant en liste d'attente</li> <li>face aux besoins très ciblés de certains publics, besoin d'IML spécialisée notamment pour un accompagnement adapté aux personnes sous statut réfugiés de droit commun</li> </ul>
PILOTE DE L'ACTION	PUBLICS VISES
DDCSPP	Les ménages ayant besoin d'un accompagnement pour accéder à un logement ordinaire  Les réfugiés statutaires (statut de droit commun)
PARTENAIRES ASSOCIES	OBJECTIFS
<ul> <li>FADS</li> <li>SOLIHA</li> <li>Département</li> <li>Territoire habitat</li> <li>Néolia</li> <li>CAF</li> <li>Habitat Jeunes Belfort</li> </ul>	<ul> <li>disposer d'une offre de logements en intermédiation locative dans le parc privé et la développer dans le parc social</li> <li>disposer d'une offre d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) en complément de l'offre de logements</li> <li>disposer d'une offre de logements en IML adaptée aux spécificités des publics accompagnés</li> </ul>
POINTS DE VIGILANCE	MODALITES OPERATOIRES
Garantir des financements pérennes	<ul> <li>étendre le dispositif vers des publics spécialisés</li> <li>jeunes moins de 25 ans</li> <li>personnes réfugiées</li> <li>public DALO</li> </ul>
	<ul> <li>Dès que possible / nécessaire</li> <li>répondre aux appels à projets nationaux afin d'étendre si besoin ce dispositif</li> <li>communiquer aux travailleurs sociaux des différents organismes du département, des associations et de l'État sur les procédures de l'IML</li> </ul>
	<ul> <li>Une fois par trimestre</li> <li>réunion de suivi du public organisée par la DDCSPP en présence des bailleurs, des coordinateurs IML et AVDL et du SIAO</li> </ul>

MOYENS	Nombre de mesures IML émargeant sur le budget Un coordinateur de suivi IML
DELAI DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS D'EVALUATION
Durée du plan Suivi en réunion trimestrielle Bilan en COPIL SIAO	<ul> <li>nombre de logements en intermédiation locative</li> <li>nombre de ménages bénéficiaires du dispositif ayant accédé à un logement ordinaire via le SNE</li> <li>nombre des demandes en liste d'attente via le SNE</li> </ul>
Lien avec d'autres fiches du	CADRE JURIDIQUE
PDALHPD	- article L442-8-1 et L353-20 du CCH - priorités n° 2 et n° 3 du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022